Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 5 (1917)

Heft: 3

Artikel: Etymologies romandes

Autor: Bertoni, Giulio

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817683

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ETYMOLOGIES ROMANDES

par Giulio BERTONI.

III.

Olca.

Je demande la permission de reprendre l'examen d'un mot obscur auquel j'ai rattaché (Annales fribourgeoises, IV, p. 265) l'ancien gruyérien onciege « droit d'alpage, redevance en nature que « payaient les usagers, c'est-à-dire ceux qui jouissaient du droit de « faire paître leurs bestiaux dans les usages ou terrains vagues ap-« partenant à une commune, mais relevant du seigneur, soit dans « les pâturages communs qu'on ne fauchait pas. » J'ai rattaché onciege (onciegia, haultsegia, hautcierge etc.) au mot occa « terrae portio arabilis fossis vel saepibus undique clausa ». Dans les anciennes glosses anglaises, M. Hoop (Beiträge, XXXVII, 313) a trouvé occa traduit par fealh (= all. Felge "Brachfeld") et cet exemple de occa vient s'adjoindre aux autres enregistrés par Du Cange 1. Il est certain, toutefois, que la forme occa n'est pas primitive, mais tirée des formes déjà romanes telles que ouche, osche, oeches, hoches etc. Aux cas recueillis dans les Annales, IV, 264, j'ajoute les noms de lieux: Ouchy, Oulches (Hoop, 318) et Euche (Maine) et je renvoie, pour d'autres formes, aux travaux de Streng, Haus und Hof, p. 130, Gerig, Terminologie der Hanf- und Flachskultur, p. 10²; Beszards, Noms de lieux habités du Maine, p. 154; Spitzer "Zeit-

¹ A côté de ce terme occa « terrae portio arabilis » se place un autre mot occa « hirpex » (d'où vient, à Trento: oca « erpice »), dont les rapports avec le premier vocable sont obscurs. Peut-être, n'y a-t-il aucune relation.

² Pour la Suisse romande: Vaud: utse, Jura bern. œtse, Montbéliard: oitche « chenevière ».

schrift für französische Sprache und Literatur", 1916, p. 251 ¹. La forme primitive du mot celtique (car il s'agit bien d'un mot celtique ou ibéro-celtique) était olca (cp. Grég. de Tours: campus tellure fecundus, tales enim incolae olcas vocant ², et voyez: Meyer-Lübke, Rom. Et. Wb., nº 6050 et pour l'étymologie probable Kluge, Beiträge, 1916, Spitzer, p. 252) ³ et c'est de olca (occa) que vient onciege, ainsi que je l'ai dit dans mon court article consacré à cette dénomination d'un ancien droit seigneurial.

Frib. premi « prunier ».

Premí est appelé le « prunus domestica ». Le fruit se nomme promma (Gruyère) et aussi pronma. A la base de ces formes il y un *(prumus) pruma, prumarius avec un m qui n'est pas étymogique (le latin a uniquement prunus). Le type avec -m- embrasse toute la Suisse romande et se trouve aussi dans quelque parties du Doubs, de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère, Ain, Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Vaucluse, Gard (Atlas ling. de la France, nº 1039). D'où vient cet m? On a proposé de tirer cette forme * pruma prumarius, que plusieurs patois de l'Est postulent impérieusement, du grec προῦμνον, ou plutôt d'un croisement de prunus avec pomus (Meyer-Lübke, Rom. Et. Wb., No 6798). Il faut, avant tout, remarquer que les formes avec m n'appartiennent pas exclusivement au franco-provençal. Dans la « Val Calanca » on a brüma (« prugna ») et dans l'Italie méridionale (Sannio) on trouve: pruma (« susino »). Il est aussi intéressant d'observer que le mot a passé dans les langues germaniques avec m (p. ex., a. h. all. pfruma, pfluma). Quant à l'étymon grec, nous y voyons deux difficultés. Le terme grec, s'il avait été accepté par les latins, aurait laissé, selon toute vraisemblance, des traces plus nombreuses dans le vaste domaine roman. Une autre difficulté se trouve dans le traite-

¹ Voir aussi: Bridel, s. outxo « chenevière près des maisons », Jaccard, Essai de toponimie, s. Oche et l'Atlas ling. de la France, c. « jardin » (P 529): « us pièce de terre près des maisons ». Spitzer, p. 251.

² Glor. confessorum 78.

³ L'étymologie de A. Terracher (a u li c a de a u la) est à rejeter (Thomas, Romania, XXXIX, 427-8). Le type fondamental est bien ol ca, qui paraît se rattacher à un radical indo-eur. *polk., d'où le celt. *(p)olka (Kluge, Spitzer), avec la chute du p- propre au celtique. D'ailleurs, à l'indo-eur. *polk. correspond le germ. *felg., all. Felge.

ment de mn. Nous nous attendrions plutôt à une assimilation regressive: nn. D'autre part, le croisement de prunus avec pomus peut bien s'être effecté, mais il ne me paraît pas absolument nécessaire pour l'explication de m, car cette labialisation de n pourrait être le résultat d'une assimilation au p initial. Je n'insiste pas sur ce phénomène qui est parfaitement admissible et qui suffit, à lui tout seul, à expliquer la singularité de prómma et premi. Quant à premi, il faut tout simplement noter que l'e de la première syllabe vient d'un affaiblissement de l'o, grâce au changement d'accent dans le dérivé.

Frib. trinetta « phaseolus nanus ».

On sait que le « lierre » se nomme à Fribourg terí (tori, toré, touré. Savoy, Ess. de Flore romande, p. 72). Ce nom paraît, avec des variantes plus ou moins sensibles, dans les sections centrale et septentrionale des pays de langue romande: tarétr, teritr, etc. (Atlas ling. de la France, nº 768) et se trouve aussi sur toute une aire constituée des départements suivants: Doubs (taretr, tarétrou, etc), Jura (taretr, teretr) et Haute-Saône, où l'on a une forme nasalisée, qui se trouve aussi dans quelques pays du département du Doubs et qui arrive jusqu'à la Côte d'Or: tanrétr, tanrét, tanré, etc. A la base de toutes ces formes il faut mettre, avec Schuchardt, le latin terrestre(m), dont l'é s'est changé régulièrement en i (devant le groupe st(r) dans quelques lieux, et il est resté tel quel dans la plus grande partie du territoire franco-provençal. C'est grâce à une influence, purement phonétique, des mots commençant par tan- que taretr a pu devenir tanretr dans la Haute-Saône et ailleurs. Il est intéressant de savoir que le « phaseolus nanus » s'appelle trinettadans le canton de Fribourg. Je n'hésite pas à rattacher ce mot à une forme latine *terrenetta, dont la base est toujours terra. On conçoit facilement que le peuple ait pu tirer la dénomination du « lierre » du terme terrestre (adjectif substantivé) et la dénomination du « phaseolus nanus » de *terrenetta 1.

¹ Voir le compte-rendu de la communication faite par M. le professeur Bertoni sur ces deux mots *premi* et *trinetta* à la réunion de la Société d'histoire à Broc, le mardi 7 juillet 1914, dans *Annales fribourg*. II, p. 237-238. (La Réd.)